

“ qui ont des intérêts communs, disons comme le département du feu, le département de l'aqueduc, et le département de la voirie?”

R. “ Dans les travaux, certainement que le département de la voirie et le département de l'aqueduc, comme monsieur Janin l'a mentionné tout-à-l'heure; je crois que les deux départements devraient toujours être d'accord; lorsqu'il y a des travaux de surface à faire dans une rue, on s'intéresse du dessous avant.”

Louis Payette, maire de la Cité de Montréal, (Vol. 51, p. 1):

Monsieur Payette explique qu'il y a deux factions à l'Hôtel-de-Ville, celle qui commande, i.e. qui a la majorité à la commission des finances, et à celle de la voirie, et se crée une majorité au Conseil par des compromis de toutes espèces, (pp. 8-10), et l'autre qui est dans l'opposition et n'obtient presque rien. Le résultat de ce système, dit monsieur Payette (p. 11), “est que les travaux, dont nous avons besoin, ne sont pas ceux que l'on reçoit, et le prix que l'on paie n'est pas celui que l'on devrait payer, et l'économie que l'on devrait pratiquer, n'est pas ce qui est fait à cause des factions.”

... Monsieur le maire est d'opinion que, sur les argents dépensés par la Ville, grâce à la mauvaise administration, il y a vingt pour cent (20%) “qui sont jetés à l'eau.”

Les travaux permanents ne représentent pas le capital dépensé. Il y a une grande différence entre l'actif et le passif, (p. 13).

“ La raison de cela, dit-il, (p. 14), parce que les travaux permanents ne sont pas tous permanents; il y en a une partie, mais il y en a une autre partie, si ce n'est pas la plus grande, qui n'est pas permanente; il faut les réparations tous les ans, et il faudra prendre à même le revenu, pendant dix ans, c'est-à-dire que, au bout de dix ans, ce que nous avons placé comme actif, “n'est que le quart ou la moitié du capital investi.”

Les travaux permanents ne sont pas exécutés comme il devraient l'être. Les entrepreneurs employés n'ont pas les qualités requises. Les meilleurs entrepreneurs ne paraissent jamais à l'Hôtel-de-Ville, parce qu'il y a du favoritisme; les travaux ne sont pas suffisamment suivis et exécutés conformément aux devis, (p. 16).

“ La Ville n'est pas en état de surveiller les travaux (au bas de la page 17), d'après mon opinion, ni d'une manière ni d'une autre, à la journée, ni au contrat; ils n'ont pas de plan d'ensemble: ils vont par pas, un pas une semaine, et un pas la semaine suivante. On emploie des hommes qui viennent se présenter et qui sont, dans la plupart des cas, des amis d'échevins, des électeurs, des parents, ou autrement. Les échevins sont parfois un peu forcés de se rendre à la demande de ces gens-là.”

Il n'y a pas de bureau d'architectes pour la Ville, (p. 20). C'est une question de patronage, l'architecte.

“ Il faudrait une réforme complète à la corporation, (p. 22), du commencement à la fin, dans tous les départements, et les mettre sur un pied